

# Mairie de Courgis



## Réunion de conseil municipal

**Du mercredi 17 février 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le mardi dix-sept février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle bâtiment école, en séance publique, sous la présidence de Mme Bernadette CHANCEL, Maire.

Date de la convocation : 04/02/2026

Présents : : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Nadine VAUTRIN, Marie-Sylvie GROSSOT, Bertrand THOMAS, Anthony GROSSOT, Émilien BOUC.

Absents excusés : Alain DUPRÉ, procuration à Anthony GROSSOT

**Secrétaire** : Marie Sylvie GROSSOT

Quorum : atteint tout au long de la séance.

### ***Rappel de l'ordre du jour***

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2025 ;
- 2) Délibération 2026-001 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune de Courgis ;
- 3) Délibération 2026-002 : Affectation du résultat du budget principal
- 4) Délibération 2026-003 : Participation Mutuelle
- 5) Délibération 2026-004 : Convention SDEY sinistre Grande rue Nicolas DROIN
- 6) Délibération 2026-005 : Vitrail de église

### **Demande d'ajout d'un point**

- 7) **Délibération 2026-006 : Suite de la procédure judiciaire PRESBYTERE**

- Communication du Maire
- Questions diverses

Tour de table

## **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2025**

Le Maire demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la séance précédente. Dans la négative, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **2. Délibération 2026-001 « Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune de Courgis :**

VU l'article 205 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

**CONSIDÉRANT** que le Compte Financier Unique 2025 « CFU » met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**CONSIDÉRANT** les éléments susvisés ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportes		117 378.95	15 224.50		15 224.50	117 378.95
Opérations de l'exercice	301 034.76	425 341.01	245 482.69	213 513.13	546 517.46	638 854.14
TOTAUX	301 034.76	542 719.96	260 707.19	213 513.13	561 741.95	756 233.09
Résultats de clôture		241 685.20	47 194.06			194 491.14
Restes à réaliser			26 049.00		26 049.00	
Totaux cumules	301 034.76	542 719.96	286756.19	213513.13	587790.95	756253.09
Résultat cumulé		241 685.20	73 243.06			168 442.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté Pour, à l'unanimité, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote : 6

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de Courgis ;

**DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **3. Délibération 2026-002 :Affectation du résultat du budget principal :**

- Considérant que le Compte Financier Unique 2025 dressé par le comptable public et par l'ordonnateur, présente les résultats suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Recettes</b>	<b>213 513.13</b>	<b>425 341.01</b>
<b>Dépenses</b>	<b>245 482.69</b>	<b>301 034.76</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-31 969.56</b>	<b>124 306.25</b>
<b>REPORT N-1</b>	<b>-15 224.5</b>	<b>117 378.95</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-47 194.06</b>	<b>241 685.20</b>
<b>RAR</b>	<b>-26 049.00</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-73 243.06</b>	<b>241 685.20</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'affecter** les résultats suivants :

- Report en excédent fonctionnement capitalisé 1068 : 73 243.06 €
- Report du déficit à la section d'investissement (001) : 47 194.06€
- Report de l'excédent de fonctionnement (002) : 168 442.14€

Après en avoir délibéré à l'unanimité Pour, le Conseil municipal :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

### **4. Délibération 2026-003 Participation mutuelle**

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire

Dans la Fonction Publique Territoriale, la commune se doit de mettre en place une participation à la mutuelle des agents. La collectivité participera au financement des contrats individuels

Labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de

15 euros par agent et par mois, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il

produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTE** cette participation mutuelle.

## **5. Délibération 2026-004 : Convention SDEY sinistre grande rue**

Le Maire informe l'Assemblée du sinistre d'éclairage public sis Grande Rue (Monument aux Morts) dont le coût estimatif global s'élève à 1 591.26 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Sécurité	245.65 €	204.71 €	40.94 €	102.36 €	102.35 €
Eclairage Public	1 345.61 €	1 121.34 €	224.27 €	560.67 €	560.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 591.26 €</b>	<b>1 326.05 €</b>	<b>265.21 €</b>	<b>663.03 €</b>	<b>663.02 €</b>

**S'ENGAGE** à participer au financement des dits travaux.

**REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

## **6. Délibération 2026-005 : Vitrail église**

Le 20 janvier, le dossier du vitrail de l'église a été finalisé.

COUT HT	17 094.00
FINANCEMENT COMITE SAINT VINCENT	15 000
DON DE MONSIEUR MONGIN	1 000
COMMUNE RESTE A CHARGE	1 094
+TVA	3 418.80
<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>4 512.80</b>

Le conseil municipal accepte , à l'unanimité, ce plan de financement pour les travaux liés au vitrail de l'église.

### **-Deliberation 2026-006 : Suite de la procédure du presbytère**

Un état des lieux et un procès-verbal a été réalisé par Maître Teboul en date du 14/01/2026. Il nous a conseillé, suite à l'état du presbytère, de prendre contact avec Maître Signoret pour la suite du dossier, à savoir :

- Assignation en responsabilité de l'ancien locataire
- Demande de réparation des dégradations commises
- Demande d'indemnisation pour perte de jouissance

-Des devis et factures ont été établis :

-Entreprise Charles s'en charge, Montant de l'intervention : **6 050 €** (Débarras complet de l'habitation, enlèvement des déchets extérieurs et désinfection complète.)

-Entreprise Avenirs Paysages, Montant de l'intervention: **2 640 €** (Remise en état du jardin)

• Le compteur électrique a été remplacé le 30/01/2026.

• Concernant la chaudière, compte tenu de son état, un devis est en attente de la part de l'entreprise Chris Water.

Les impayés de loyer s'élèvent à **1 296.76 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour terminer cette procédure.

### ***Communication du Maire***

#### **Accident de travail de Stéphane – Organisation et suivi des tâches**

Stéphane a été victime d'un accident du travail le vendredi 6 février, alors qu'il déposait la tondeuse chez Alabeurthe à Monéteau. Il a été transporté en urgence à l'hôpital de Dijon.

Il a subi une opération des lombaires. Il présente également plusieurs côtes cassées, le nez fracturé ainsi que ses lunettes cassées. Un arrêt de travail d'un mois lui a été prescrit pour le moment.

. Dans un premier temps, j'ai effectué la déclaration auprès de l'assurance accident du travail.

Étant bloquée à domicile le matin, j'ai sollicité de l'aide. Stéphane assurait le suivi des entreprises. Je tiens à remercier :

- Marie-Sylvie, qui s'est occupée de l'accueil de l'entreprise Charles s'en charge, ainsi que du suivi du débarras ;
- Anthony, qui a mis de l'eau à disposition pour l'entreprise ;
- Cécile, qui a géré l'affichage ;
- Nadine, qui accueillera l'entreprise Gueniffey pour la remise en état du jardin du presbytère.

Le camion est toujours à Monéteau. Mme le Maire a pris contact avec Alabeurthe pour organiser la récupération du camion et de la tondeuse.

Il reste plusieurs tâches à accomplir :

- Entretien des sites (retirer et remplacer les sacs poubelles) ;
- Vérification des poubelles du cimetière ;
- Distribution des informations dans les boîtes aux lettres, notamment pour les élections ;
- Insertion des informations dans les panneaux d'affichage ;
- Installation des panneaux électoraux avant le 2 mars ;
- Préparation de la salle pour les élections (mise en place des isolements) ;
- Ménage des bâtiments
- Entretien des plaques d'égout.

Merci par avance à chacun pour votre mobilisation et votre aide.

Mme le Maire a contacté l'entreprise RENOUER et aurait une personne pour les entretiens des sites et le ménage des bâtiments et la distribution.

Il sera fait un planning des tâches à faire.

Il faudra peut-être envisager de contacter une entreprise type Gueniffey pour un devis pour l'entretien des espaces verts pendant l'arrêt de notre agent.

#### **-Réunion assainissement le jeudi 05 février:**

- Les roseaux seront coupés fin février au plus tard.
- Les tuyaux de répartition ont déjà été achetés. La pose sera effectuée courant 2026.
- Concernant les ragondins, ceci est un problème, la 3CVT va contacter les gestionnaires des rivières pour voir leur politique en matière de piégeage de ragondin. En effet, si les ragondins ne sont pas stoppés en amont dans la rivière, notre action ne sert à rien, car ils vont revenir quelques semaines après.

## **L'église**

### **Réunion du 3 février**

Une réunion s'est tenue le 3 février à l'occasion de la venue de Monseigneur Pascal Wintzer, Archevêque du diocèse de Sens et Auxerre.

Lors de cette rencontre, il a été évoqué la question de l'ouverture des églises.

M. Jean-Paul Cottet, représentant de la Fondation du Patrimoine, a proposé une solution permettant de sécuriser le patrimoine tout en facilitant son accès, grâce au dispositif « Sésame Patrimoine ».

La documentation relative à ce dispositif est disponible en mairie pour étude.

Le Père Guillaume quittera la paroisse à la fin du mois d'août.

Le projet du vitrail a été travaillé en concertation avec :

- L'association de la Saint-Vincent,
- Le Père Guillaume
- Le diocèse, représenté par Monsieur Walhem,
- L'architecte, Monsieur Leriche.

La demande d'autorisation de travaux est actuellement en cours d'instruction.

Les autorisations de la DRAC sont arrivées.

Si les travaux sont réalisés à temps pour la messe de la Sainte-Épine, il pourrait être opportun de procéder à l'inauguration officielle du vitrail à cette occasion.

### **Sécurité -Contrôle électrique**

L'entretien annuel des installations électriques a été réalisé par l'entreprise Veritech.

Le carnet de sécurité a été complété et mis à jour par l'entreprise à l'issue de l'intervention.

### **Sécurité – Extincteurs**

L'entretien annuel des extincteurs a été réalisé par l'entreprise CHUBB-SICLI.

La mise à jour du carnet de sécurité a été effectuée et signée à l'issue de l'intervention.

## **Déclaration sinistre Madame Masse Catherine**

Madame le Maire,

Suite à notre conversation d'hier, je vous confirme les infiltrations d'eau sur le mur extérieur de ma maison rue Rétif de la Bretonne. J'ai déjà effectué une déclaration auprès de mon assurance. Plusieurs personnes sont déjà intervenues maçon et plombier pour voir l'ampleur des dégâts, l'eau qui descend de la rue Rétif de la Bretonne s'infiltré dans le revêtement qui a été fait il y a quelque temps et remonte dans le mur en pierres apparentes. Suite au gel de Décembre les pierres ont commencé à tomber, les joints des pierres de la cave sont lavés. Je vous demande donc de vous rencontrer afin d'effectuer la déclaration auprès de votre assurance. Vous voudrez bien trouver ci-joint quelques photos .

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes sincères salutations.

Catherine MASSE

Une déclaration à notre assurance a été faite par la Mairie, l'assurance demande des devis et jugera si elle envoie un expert.

## **Demande d'accord du Conseil municipal pour la plantation de la parcelle cadastrée ZM 40**

M. SCHALLER Timothée sollicite l'accord du Conseil municipal concernant la plantation viticole de la parcelle cadastrée ZM 40, située en appellation Chablis, pour une superficie d'environ 50 ares.

Il reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information ou pour en discuter lors d'une prochaine réunion.

## **Aménagement de sécurité – Réalisation d'un plateau surélevé**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un plateau surélevé, une demande de subvention a été déposée au titre des Amendes de police.

Le Pôle des Infrastructures Départementales nous a transmis un avis favorable concernant ce dossier.

## Tableau des élections

TABLEAU ELECTIONS MUNICIPALES 15/03/2026				
	8H00 – 10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
PRESIDENT	ALAIN DUPRE	Anthony GROSSOT	Cécile CZUBA	BERNADETTE CHANCEL
ASSESEUR	Emilien BOUC	Bertrand THOMAS	Nadine VAUTRIN	Marie Sylvie GROSSOT
ASSESEUR	Amandine DUPRE	Karole RACE	Adeline DELAGNEAU	Stéphanie KANE

*Secrétaire du bureau de vote: Marie-Sylvie GROSSOT*

### *Questions diverses – tour de table des élus*

**Anthony GROSSOT : RAS**

**Bertrand THOMAS : RAS**

**Nadine VAUTRIN : RAS**

**Cécile CZUBA :**

Réunion du SDIS : Une demande de validation pour faire un changement de destination de l'ancienne salle de classe en lui changeant sa fonction. On a des aménagements à faire notamment au niveau des portes.

Trottoir de chez Gisèle RACE : Le trottoir s'est effondré, il faut protéger signaler...

**Marie Sylvie GROSSOT :**

Une subvention pour le voyage scolaire de Paris des élèves de Chablis a été demandée ce sera une décision du prochain conseil.

La vaisselle de la salle des fêtes est insuffisante si la salle est louée pour la totalité des convives possibles.

Les tables de St Vincent s'abîment, il faut prévoir une remise en état...

**Émilien BOUC : RAS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20.

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 17 février 2026 :**

- 1) Délibération 2026-001 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune de Courgis ;
- 2) Délibération 2026-002 : Affectation du résultat du budget principal
- 3) Délibération 2026-003 : Participation Mutuelle
- 4) Délibération 2026-004 : Convention SDEY sinistre Grande rue Nicolas DROIN
- 5) Délibération 2026-005 : Vitrail église
- 6) Délibération 2026-006 : Suite procédure presbytère

Le Président de séance

Bernadette CHANCEL



Le secrétaire de séance

Marie Sylvie GROSSOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grossot', is written over the name Marie Sylvie GROSSOT.